



Chambéry-Grand Lac Economie (Siren : 200075810)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Le Bourget-du-Lac
Arrondissement	Chambéry
Département	Savoie
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/06/2017
Date d'effet	01/07/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Xavier DULLIN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	16 avenue Lac du Bourget
Distribution spéciale	BP 234
Code postal - Ville	73374 Le Bourget-du-Lac CEDEX
Téléphone	04 79 25 36 36
Fax	
Courriel	contact@chambery-grandlac.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	214 174
Densité moyenne	245,69

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
73	CA du Grand Chambéry (200069110)	CA
73	CA Grand Lac (200068674)	CA

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Développement et aménagement économique</b></p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de toute autre zone d'activité économique existantes sur le territoire des membres du syndicat ----- création, gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation de toute nouvelle zone d'activité sur le territoire des membres du SMIX ----- promotion économique du territoire et accompagnement des entreprises, en cohérence avec le territoire et en complémentarité avec les autres structures. Dans ce cadre, le SMIX prend en charge l'immobilier d'entreprise qui relève d'actions de développement économique.</p>
<p><b>Aménagement de l'espace</b></p> <p>- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)</p> <p>Le syndicat mixte assure l'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire à vocation économique ou majoritairement économique.</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)